



RETRAITÉS

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Une instance indispensable pour la bientraitance

Votre proche réside dans un établissement médico-social, une maison de retraite ou une résidence autonomie, le conseil de la vie sociale (CVS) participe au bien-être et à la bientraitance des résidents.

Le conseil de la vie sociale est une instance légale obligatoire où sont représentés les résidents, les familles, le personnel et la direction. Renseignez-vous dans votre établissement.

Le conseil de la vie sociale intervient sur toutes les questions concernant le fonctionnement d'un établissement, **la qualité** des prestations, **l'amélioration du cadre de vie** (repas, animation, relations avec le personnel, soins, travaux, entretien des locaux, tarifs, etc.).

Le conseil de la vie sociale est une instance consultative de dialogue, de prévention et de propositions. Il est sous la responsabilité des usagers et de leurs représentants. Il est **obligatoirement consulté** sur la réglementation de l'établissement et l'évaluation de son fonctionnement.

Le conseil de la vie sociale facilite l'écoute, l'expression et la participation collective des résidents et des familles. Il est garant du respect des droits des personnes les plus vulnérables. Il apporte des informations et des conseils aux résidents et aux familles.

Les représentants des résidents et de familles au conseil de la vie sociale sont élus et bénévoles. D'autres représentants peuvent y siéger.

La CFDT Retraités est favorable à cette instance de dialogue social pour la mise en œuvre des droits des usagers.

- ⇒ Elle assure des formations et encourage les proches aidants à s'impliquer dans la vie de l'établissement à partir du conseil de la vie sociale.
- ⇒ Elle soutient la mise en place de conseil de la vie sociale au sein des services d'aide à domicile.
- ⇒ Elle agit avec d'autres partenaires pour la mise en place de réseaux d'élus de conseils de la vie sociale dans les territoires.



CFDT Retraités

cfdt-retraités.fr

Pour plus d'informations, prenez contact avec la CFDT Retraités de votre département.

UNION CFDT RETRAITES

67, Quai Rouget de Lisle
03100 Montluçon
Tél. : 04 70 05 05 15
Site : CFDT Retraites Allier